



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail chargé d'examiner les tendances  
et l'économie des transports****Trente-sixième session**

Genève, 4-6 septembre 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la trente-sixième session<sup>\*,\*\*</sup>**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 4 septembre 2023, à 10 heures, dans la salle VIII

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Atelier interrégional sur la gestion des corridors de transport multimodal.
3. Développement des réseaux ou liaisons de transport :
  - a) Projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie ;
  - b) Projets d'autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen ;
  - c) Réseau transeuropéen de transport ;
  - d) Transports dans la région méditerranéenne ;
  - e) Autres initiatives relatives au développement des corridors ou liaisons de transport.
4. Données relatives aux infrastructures de transport :  
Observatoire international des infrastructures de transport.

---

\* Les représentantes et représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE ([www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html](http://www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html)).

\*\* Les représentantes et représentants (y compris ceux munis d'un badge d'accès de longue durée) sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse <https://indico.un.org/event/1002200/> puis de retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 59 75) ou par courrier électronique ([maria.mostovets@un.org](mailto:maria.mostovets@un.org)). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse [www.unece.org/meetings/practical.html](http://www.unece.org/meetings/practical.html).



5. Transports et changements climatiques :
  - a) Groupe d'experts de l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et de l'adaptation à ces changements ;
  - b) Rôle déterminant joué par les transports intérieurs dans l'accélération de l'atténuation des effets des changements climatiques ;
  - c) Atténuation des effets des changements climatiques ; outil de modélisation des futurs systèmes de transport intérieur de la Commission économique pour l'Europe.
6. Sécurité des transports intérieurs.
7. Mobilité urbaine, cyclisme, transports publics et durabilité.
8. Évaluation et suivi des questions nouvelles et des objectifs de développement durable :
  - a) Tendances et difficultés concernant les transports routiers, les transports ferroviaires et les transports par voie navigable ;
  - b) Tendances et économie des transports sur la période 2023-2024 ;
  - c) Assistance technique aux pays en transition :
    - i) Indicateurs de connectivité pour des transports intérieurs durables ;
    - ii) Assistance technique du Conseiller régional ;
    - iii) Appui aux pays en développement sans littoral ;
  - d) Analyse des statistiques de la Commission économique pour l'Europe sur les transports.
9. Activités des organes de la Commission économique pour l'Europe présentant un intérêt pour le Groupe de travail.
10. Rapport d'évaluation du Groupe de travail pour la période 2020-2023 et versions actualisées du programme de travail biennal et du programme de travail à long terme.
11. Questions diverses.
12. Date de la prochaine session.
13. Adoption des principales décisions.

## II. Annotations

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire de sa trente-sixième session.

#### Document(s)

ECE/TRANS/WP.5/73

### 2. Atelier interrégional sur la gestion des corridors de transport multimodal

Un atelier interrégional consacré à la gestion des corridors de transport multimodal se tiendra dans le cadre du module d'activités du WP.5 sur le développement des réseaux ou liaisons de transport, le secrétariat ayant été invité, en 2022, à la trente-cinquième session, à continuer d'organiser et d'animer des consultations sur des sujets ciblés d'intérêt interrégional en lien avec les transports. Cet atelier sera organisé par le secrétariat de la CEE, avec le concours des représentants des cinq commissions régionales des Nations Unies (CEE, CEA<sup>1</sup>, CESA0<sup>2</sup>, CEPALC<sup>3</sup> et CESAP<sup>4</sup>), qui définiront au sein de leur région respective les méthodes favorisant les meilleures pratiques dans le but de les présenter. Il s'adressera aux acteurs nationaux intéressés, notamment aux ministères des transports, aux entreprises ferroviaires nationales, aux gestionnaires et aux exploitants d'infrastructures de transport, ainsi qu'aux associations du secteur privé, aux ONG et au monde universitaire. Le Comité des transports intérieurs (CTI) ayant, à sa quatre-vingt-cinquième session, demandé que des consultations soient menées avec l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) et l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) sur la création de mécanismes de coordination pour la gestion des corridors de transport internationaux, ces deux organisations ainsi que d'autres parties prenantes régionales et internationales chargées de la réglementation seront invitées à faire part de leur expérience dans ce domaine.

#### Document(s)

Document informel WP.5 (2023) n° 1

### 3. Développement des réseaux ou liaisons de transport

#### a) Projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie

La Présidente et le Vice-Président du WP.5, de concert avec les Coordonnateurs de corridor (de la Géorgie et de l'Ouzbékistan) nommés dans le cadre du Comité de coordination du corridor transcasprien et du corridor Almaty-Téhéran-Istanbul, qui a été créé sous la forme d'un Groupe d'Amis de la présidence du WP.5, feront part des progrès réalisés dans la gestion améliorée des corridors. Un rapport sur les résultats des deux premières sessions du Comité de coordination, qui se sont tenues en décembre 2022 à Genève et en juin 2023 à Istanbul (Türkiye), sera présenté, ainsi que le mandat et le programme de travail biennal pour 2023-2025 de cet organe, tels qu'approuvés (document ECE/TRANS/WP.5/2023/1). Le document ECE/TRANS/WP.5/2023/2 donne une vue d'ensemble des activités menées et prévues par les États aux fins de la mise en service des corridors de transport. Le rapport sur les résultats de la troisième session, qui s'est tenue en juillet 2023 à Bakou, devrait également être présenté (document informel WP.5 (2023) n° 2).

<sup>1</sup> Commission économique pour l'Afrique.

<sup>2</sup> Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

<sup>3</sup> Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

<sup>4</sup> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

**b) Projets d'autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen**

Les responsables du projet d'autoroute transeuropéenne (TEM) et du projet de chemin de fer transeuropéen (TER) informeront le WP.5 des activités menées depuis la session précédente. On trouvera un aperçu de ces activités dans le document ECE/TRANS/WP.5/2023/3.

**c) Réseau transeuropéen de transport**

La CEE informera le WP.5 de l'état d'avancement des activités relatives au réseau transeuropéen de transport (RTE-T).

**d) Transports dans la région méditerranéenne**

Le Centre d'études des transports pour la Méditerranée occidentale (CETMO) fera un compte rendu sur ses activités récentes. La CEE présentera ses activités de développement du réseau de transport euroméditerranéen.

**e) Autres initiatives relatives au développement des corridors ou liaisons de transport**

Les représentants d'autres organisations ou institutions souhaiteront peut-être informer le WP.5 des activités que celles-ci mènent sur divers autres corridors.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.5/2023/1 ; ECE/TRANS/WP.5/2023/2 ; ECE/TRANS/WP.5/2023/3 ;  
Document informel WP.5 (2023) n° 2

**4. Données relatives aux infrastructures de transport****Observatoire international des infrastructures de transport**

Le secrétariat fera rapport sur l'état d'avancement des travaux et donnera un aperçu des prochaines étapes à suivre en ce qui concerne l'Observatoire international des infrastructures de transport (OIIT), actuellement utilisé par les États, les représentants des banques multilatérales de développement (BMD) et les organisations de coopération régionale dans le cadre d'une phase d'essai.

**5. Transports et changements climatiques****a) Groupe d'experts de l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et de l'adaptation à ces changements**

La Présidente du Groupe d'experts de l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et de l'adaptation à ces changements ou le secrétariat rendront compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du mandat de cet organe.

**b) Rôle déterminant joué par les transports intérieurs dans l'accélération de l'atténuation des effets des changements climatiques**

La Présidente et le secrétariat informeront le WP.5 qu'à sa quatre-vingt-cinquième session annuelle (Genève, février 2023), le CTI a invité le secrétariat à élaborer une stratégie ambitieuse visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, étayée par un plan d'action solide assorti d'échéances, pour examen et adoption éventuelle à sa quatre-vingt-sixième session (en 2024). Le WP.5 est invité à fournir des contributions et des propositions concrètes sur le rôle qu'il pourrait jouer dans l'élaboration et l'application de cette stratégie et de ce plan d'action ainsi que sur les tâches dont il souhaiterait être responsable.

**c) Atténuation des effets des changements climatiques : outil de modélisation des futurs systèmes de transport intérieur de la Commission économique pour l'Europe**

Le secrétariat rendra compte des faits nouveaux survenus depuis la dernière session concernant le projet ForFITS (futurs systèmes de transport intérieur).

## 6. **Sûreté des transports intérieurs**

En réponse à la demande que le WP.5 a formulée à sa précédente session et que le CTI a approuvée à sa quatre-vingt-cinquième session, un atelier consacré aux cybermenaces pesant sur les bornes de recharge pour véhicules électriques aura lieu au titre de ce point de l'ordre du jour. On trouvera le programme de cet atelier dans le document informel n° 3 (2023).

## 7. **Mobilité urbaine, cyclisme, transports publics et durabilité**

Le WP.5 sera informé des progrès réalisés dans l'exécution du mandat du Groupe d'experts du module relatif aux infrastructures cyclables et des prochaines étapes à suivre.

## 8. **Évaluation et suivi des questions nouvelles et des objectifs de développement durable**

### a) **Tendances et difficultés concernant les transports routiers, les transports ferroviaires et les transports par voie navigable**

Le WP.5 ayant demandé, à sa précédente session, que pour la période 2022-2023, sa publication sur les tendances et l'économie des transports soit consacrée aux tendances générales et aux évolutions concernant les véhicules électriques et leur infrastructure de recharge, un projet de publication (figurant dans les documents ECE/TRANS/WP.5/2023/4, ECE/TRANS/WP.5/2023/5, ECE/TRANS/WP.5/2023/6, ECE/TRANS/WP.5/2023/7, et ECE/TRANS/WP.5/2023/8) a été élaboré et lui sera soumis pour observations. Les représentants sont invités à présenter des études de cas et exemples de bonnes pratiques existant à l'échelle nationale, qui seront intégrés dans la version finale de la publication. Par souci de clarté, la partie du document ECE/TRANS/WP.5/2023/8 qui porte sur les conclusions préliminaires de l'ensemble de la publication a été reproduite dans les trois langues de travail de la CEE en tant que document informel n° 4.

### b) **Tendances et économie des transports sur la période 2023-2024**

Le WP.5 souhaitera peut-être donner de nouvelles directives et orientations pour les futurs travaux dans ce domaine.

### c) **Assistance technique aux pays en transition**

#### i) **Indicateurs de connectivité pour des transports intérieurs durables**

Le secrétariat fera le point sur la plateforme relative aux indicateurs de connectivité pour des transports intérieurs durables (SITCIN) et sur les prochaines mesures à prendre afin de continuer à en promouvoir l'utilisation par les États.

#### ii) **Assistance technique du Conseiller régional**

Le Conseiller régional informera le WP.5 des activités d'assistance technique en lien avec les transports menées par la CEE pour le compte des pays en transition (document informel n° 5).

#### iii) **Appui aux pays en développement sans littoral**

Le secrétariat communiquera des informations sur le texte issu de la Conférence régionale d'examen de l'application du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral (PDSL) en Europe et en Asie (Bangkok, août 2023), coorganisée par la CEE, la CESAP et le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays en développement sans littoral, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Le secrétariat fera également part des prochaines étapes qui mèneront à la Conférence mondiale d'examen du Programme d'action de Vienne, prévue à Kigali en 2024.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.5/2023/4 ; ECE/TRANS/WP.5/2023/5 ; ECE/TRANS/WP.5/2023/6 ;  
ECE/TRANS/WP.5/2023/7 ; ECE/TRANS/WP.5/2023/8 ;  
document informel WP.5 (2023) n° 4 ; document informel WP.5 (2023) n° 5

**d) Analyse des statistiques de la Commission économique pour l'Europe sur les transports**

Le secrétariat du Groupe de travail des statistiques des transports présentera les activités sur les statistiques relatives aux transports menées depuis la dernière session du WP.5.

**9. Activités des organes de la Commission économique pour l'Europe présentant un intérêt pour le Groupe de travail**

À sa quatre-vingt-cinquième session annuelle (février 2023), le CTI a demandé que, compte tenu de l'adoption de son mandat révisé ([E/RES/2022/2](#)) par le Conseil économique et social et pour garantir la bonne exécution de sa stratégie à l'horizon 2030, ses travaux et ceux de ses groupes de travail soient pleinement alignés, y compris leur mandat et leur règlement intérieur. En réponse à cette demande, la Présidente, en étroite coordination avec le secrétariat, a établi le document ECE/TRANS/WP.5/2023/9, qui contient une analyse de la mesure dans laquelle le mandat et le règlement intérieur du WP.5 ([ECE/TRANS/WP.5/2011/2](#), Annexe I) pourraient être alignés avec ceux de son organe de tutelle. Le WP.5 est invité à examiner le document, à faire part de ses observations et à approuver les propositions qui y figurent.

**Document(s)**

[E/RES/2022/2](#) ; [ECE/TRANS/WP.5/2011/2](#) ; ECE/TRANS/WP.5/2023/9

**10. Rapport d'évaluation du Groupe de travail pour la période 2020-2023 et versions actualisées du programme de travail biennal et du programme de travail à long terme**

Conformément au programme de travail biennal et au programme de travail à long terme adoptés par le WP.5 à sa trente-deuxième session annuelle, en septembre 2019 ([ECE/TRANS/WP.5/66](#), Annexe II), la Présidente du WP.5 a mis au point, avec l'appui du secrétariat, un rapport d'évaluation portant sur la période 2020-2023, ainsi qu'un nouveau programme de travail biennal pour 2024-2025 et un programme de travail à long terme actualisé où sont présentées les activités en cours et celles qu'il est prévu d'entreprendre dans le cadre du WP.5 (ECE/TRANS/WP.5/2023/10). Ce document sert aussi de contribution au quatrième cycle d'examen du mandat des groupes de travail par leur comité sectoriel de tutelle, engagé par le CTI à sa quatre-vingt-cinquième session annuelle, comme suite à la réforme de 2005 de la CEE ([ECE/EX/1](#)). Le WP.5 est invité à examiner le document, à faire part de ses observations et à approuver les propositions qui y figurent.

**Document(s)**

[ECE/TRANS/WP.5/66](#), Annexe II ; [ECE/EX/1](#) ; ECE/TRANS/WP.5/2023/10

**11. Questions diverses**

Au moment de l'établissement du présent ordre du jour provisoire, aucune proposition n'avait été soumise au titre de ce point.

**12. Date de la prochaine session**

La prochaine session du WP.5 devrait se tenir à Genève du 25 au 27 septembre 2024.

### **13. Adoption des principales décisions**

En application de la décision prise par le WP.5 à sa quinzième session ([TRANS/WP.5/32](#), par. 56), les décisions prises à la trente-sixième session seront adoptées en fin de session. Le rapport sur la session, comprenant lesdites décisions, sera établi par la Présidente et le Vice-Président, avec le concours du secrétariat, et sera soumis au CTI.

---